
Informations actualisées sur l'Initiative de transformation de l'agriculture en Afrique (ITAA)

Cote du document: EB 2025/145/R.32

Point de l'ordre du jour: 13

Date: 18 août 2025

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Documents de référence: Création d'un fonds fiduciaire pour l'Initiative de transformation de l'agriculture en Afrique ([EB 2021/VBC/7](#)); Mémorandum d'accord entre la Bill and Melinda Gates Foundation, McKinsey & Company Inc. Kenya, l'Alliance pour une révolution verte en Afrique et le Fonds international de développement agricole ([EB 2022/135/R.28](#)); Mémorandum d'accord entre la Bill and Melinda Gates Foundation, McKinsey & Company Inc. Kenya, l'Alliance pour une révolution verte en Afrique et le FIDA ([EB 2022/136/INF/2](#)).

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à prendre note des progrès accomplis dans le cadre de l'Initiative de transformation de l'agriculture en Afrique (ITAA), notamment des résultats obtenus dans les pays, des partenariats et des activités de partage des connaissances; de la transition en cours vers une nouvelle institution hôte; et des incidences sur les activités futures du FIDA en tant que partenaire fondateur. Le Conseil est également informé que le présent état actualisé concourt au respect des exigences de communication énoncées au paragraphe 13 de l'instrument du fonds fiduciaire pour l'ITAA.

Questions techniques:

Donal Brown

Vice-Président adjoint
Département des opérations de pays
courriel: d.brown@ifad.org

Safia Boly

Directrice exécutive (AATI)
Département des opérations de pays
courriel: s.boly@ifad.org

Des informations complémentaires sur l'Initiative de transformation de l'agriculture en Afrique sont disponibles à l'adresse <https://africa-agricultural-transformation.org>.

Informations actualisées sur l'Initiative de transformation de l'agriculture en Afrique (ITAA)

A. Contexte

1. Initiative multipartite lancée en octobre 2021, l'Initiative de transformation de l'agriculture en Afrique (ITAA) rassemble quatre partenaires fondateurs: le FIDA, la Gates Foundation, l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) et McKinsey & Company. La même année, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé la création d'un fonds fiduciaire spécial destiné à recevoir les ressources de l'ITAA administrées par le FIDA.
2. L'ITAA a été conçue comme une initiative quinquennale à effet catalyseur afin d'aider les gouvernements africains à créer des organismes de transformation de l'agriculture ou des mécanismes d'exécution similaires et à les renforcer. Elle a pour objectif d'accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires en améliorant les capacités institutionnelles pour permettre la mise en œuvre efficace des priorités et des plans d'investissement nationaux. Dans un premier temps, l'initiative a été axée sur des activités pilotes dans deux pays, afin de tirer des enseignements et de pouvoir reproduire ultérieurement ces activités dans d'autres pays. Le choix des pays pilotes reposait sur un ensemble de critères convenus, dont l'engagement politique, le degré de préparation des institutions et les perspectives de performance élevée. Dans ces pays, l'ITAA devait apporter un ensemble complet de mesures d'appui comprenant la définition d'une vision et l'élaboration de stratégies, le renforcement des institutions ainsi que la mise en œuvre de politiques, de programmes et d'initiatives phares pour atteindre l'objectif plus large visant à favoriser la transformation de l'agriculture.
3. L'ITAA a été financée au moyen d'un don de 10 millions d'USD de la Gates Foundation et d'une contribution de 2 millions d'USD du FIDA au titre de son programme de dons ordinaires, approuvée par le Conseil d'administration du Fonds le 6 août 2021. À ce jour, la Gates Foundation a décaissé 6 011 090 USD sur les 10 millions d'USD prévus, tandis que le FIDA a versé l'intégralité de son don d'une valeur de 2 000 000 d'USD.
4. Sur le montant total de 8 011 090 USD apporté au fonds fiduciaire de l'ITAA par les deux donateurs, les dépenses cumulées au 30 juin 2025 représentaient 5 063 200 USD.

Tableau 1
(en USD)

Donateur	Montant global du don	Contribution totale au fonds fiduciaire
Gates Foundation	10 000 000	6 011 090
FIDA (Guichet des dons ordinaires)	2 000 000	2 000 000
Total	12 000 000	8 011 090
Dépenses totales au 30 juin 2025		5 063 200
Solde au 30 juin 2025		2 947 890

5. L'accord de don entre le FIDA et la Gates Foundation, entré en vigueur en octobre 2021 et arrivant à expiration en décembre 2025, prévoit un examen de l'initiative avant sa transition programmée vers une institution hôte sise en Afrique. Les fonds non dépensés ou non engagés à l'expiration de l'accord de don devront être traités conformément audit accord.
6. Une unité centrale spéciale a été créée au sein du bureau régional pour l'Afrique orientale et australe du FIDA pour mettre en œuvre l'ITAA. En juillet 2022, les partenaires fondateurs ont signé un mémorandum d'accord exposant en détail leurs rôles et contributions respectifs dans le cadre de l'initiative.

B. Mise en œuvre et réalisations de l'ITAA à ce jour

7. En juillet 2025, l'ITAA avait apporté un appui à deux mécanismes d'exécution agricoles, par l'intermédiaire de bureaux de transformation agricole en République-Unie de Tanzanie et en Sierra Leone, et participé à la création et aux activités du centre de coordination pour la sécurité alimentaire (*Food Security War Room*) au Nigéria. En collaboration avec des institutions publiques au Ghana, au Kenya, au Malawi et au Sénégal, elle avait également mené des échanges avec des responsables des pouvoirs publics et réalisé des missions pour rechercher des sources potentielles d'appui pour les bureaux de transformation agricole ou les instances équivalentes.
8. En République-Unie de Tanzanie, le bureau de transformation agricole a été officiellement inauguré en septembre 2023 avec l'appui de l'ITAA. L'équipe de l'initiative a également coconçu le plan directeur pour l'agriculture, organisé autour de 15 programmes phares, dotés chacun d'un budget et d'une stratégie de mise en œuvre clairement définie. De plus, elle a favorisé un large soutien institutionnel en mobilisant des parlementaires ainsi que des parties prenantes clés du secteur agricole durant une série d'ateliers de validation. En avril 2025, un accord relatif aux contributions, représentant un montant de 1 082 269 USD, a été signé entre le FIDA et l'AGRA, permettant à cette dernière de prendre à sa charge l'appui à apporter au bureau de transformation agricole dans la mise en œuvre de son programme de travail convenu pour 2025.
9. Inauguré à l'occasion du Forum africain sur les systèmes alimentaires en septembre 2024, le bureau de transformation agricole en Sierra Leone a commencé ses activités en octobre 2024. Il mène actuellement une grande étude en préparation de la création d'une banque d'investissement agricole, conformément au pilier 4 de la stratégie de transformation de l'agriculture portée par le Gouvernement, « Feed Salone Strategy », améliore la collecte et la gestion des données relatives aux filières pour éclairer les décisions et aide le Gouvernement à définir un plan pour la filière riz.
10. Au Nigéria, l'ITAA a répondu à une demande de soutien du Gouvernement en novembre 2023 pour la mise en place d'un centre de coordination pour la sécurité alimentaire au sein du Ministère fédéral de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. En quatre mois, l'ITAA a déployé une équipe spécialisée et élaboré un tableau de bord de la sécurité alimentaire, un plan de communication et une plateforme de données pour renforcer la coordination au niveau national et accroître la capacité d'intervention.
11. Outre ses réalisations au niveau des pays, l'ITAA a également investi dans l'apprentissage et la diffusion de connaissances au niveau régional. Au premier trimestre 2025, elle a élaboré plusieurs produits numériques et organisé un séminaire-retraite d'apprentissage à Nairobi réunissant plusieurs pays. Au Togo, l'ITAA a participé, en juin 2025, à une activité d'apprentissage avec l'Agence pour la transformation des systèmes agroalimentaires (TASC) – hébergée par le Programme alimentaire mondial et financée par le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas –, au cours de laquelle elle a présenté une analyse comparative de différents modèles de transformation de l'agriculture, en évaluant leurs dispositifs

institutionnels et leurs incidences sur la gouvernance dans des contextes nationaux spécifiques.

12. Le troisième axe de travail de l'ITAA au cours des dernières années a porté sur la création de partenariats et la mobilisation de ressources en soutien au programme de transformation des systèmes agroalimentaires en Afrique et aux bureaux de transformation agricole. L'unité centrale au FIDA a ainsi engagé des échanges avec différents partenaires, notamment l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), l'Agence allemande de coopération internationale, la Fondation MasterCard, la Fondation africaine pour les technologies agricoles et la Banque africaine de développement. Ainsi, l'ITAA a collaboré avec l'IFPRI, au titre d'un don en cours d'exécution de la Gates Foundation visant à renforcer le plan directeur pour l'agriculture en République-Unie de Tanzanie, dans le cadre d'activités très détaillées de modélisation et d'analyse économique axée sur les secteurs, notamment de l'élevage et de la pêche. Réalisées au moyen de l'outil de modélisation Rural Investment and Policy Analysis (analyse des politiques et de l'investissement en zone rurale) élaboré par l'IFPRI, ces activités collaboratives ont abouti à une analyse prospective à l'échelle de l'économie tanzanienne, qui a servi de laboratoire de simulation des investissements agricoles. Enfin, s'agissant de la mobilisation de ressources, le bureau de transformation agricole en République-Unie de Tanzanie, en collaboration avec l'AGRA, a réussi à lever 1,34 million d'USD auprès de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement au titre du programme phare n° 7 du plan directeur pour l'agriculture.

C. Transition vers une nouvelle institution hôte et incidences pour le FIDA

13. Conformément aux dispositions de l'accord de don conclu entre le FIDA et la Gates Foundation, les quatre partenaires fondateurs de l'ITAA ont commencé, à la fin de 2024, à réfléchir ensemble à l'avenir de l'initiative. Ces échanges visaient en premier lieu à rechercher une nouvelle institution sous conduite africaine pour héberger l'ITAA et à revoir ainsi qu'à renforcer sa proposition de valeur et ses modalités opérationnelles.
14. En novembre 2024, les partenaires sont convenus que l'AGRA était une institution hôte adaptée pour accompagner la prochaine phase de l'initiative, appelée « ITAA 2.0 ». Au début de 2025, la présidente de l'AGRA a confirmé par écrit aux autres partenaires fondateurs que l'AGRA acceptait ce rôle, et que la transition serait effective au 1^{er} janvier 2026. En parallèle, les partenaires fondateurs ont commencé à réviser le modèle opérationnel de l'ITAA, en s'appuyant sur les constatations d'un examen à mi-parcours mené en 2024 sous la direction du Comité directeur de l'ITAA.
15. En vue de faciliter la transition et d'assurer la continuité durant la phase finale de la mission du FIDA en qualité d'institution hôte, le mémorandum d'accord signé par les partenaires fondateurs en juillet 2022 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2025.
16. Le fonds fiduciaire créé pour recevoir les ressources de l'ITAA, actuellement administré par le FIDA, demeurera ouvert au-delà de l'année 2025 afin de permettre un rapprochement complet des comptes une fois toutes les activités en cours terminées; le cas échéant, le versement au prorata des fonds inutilisés de la Gates Foundation devra être réalisé d'ici la fin de 2025, conformément à l'accord de don¹. La liquidation officielle du fonds fiduciaire interviendra dans un second temps et tout solde non utilisé sera rendu au FIDA par la suite.

¹ La part de la Gates Foundation sera liquidée à une étape antérieure.

17. Même si le FIDA cessera d'héberger les activités de l'ITAA à la fin de 2025, il continuera de participer activement à l'initiative en tant que partenaire fondateur. La poursuite de la collaboration du FIDA dénote la concordance stratégique entre les objectifs de l'ITAA et le mandat du Fonds, et est liée au rôle fiduciaire que joue actuellement celui-ci en qualité d'administrateur du fonds fiduciaire jusqu'à sa liquidation finale.
18. Cette transition offre une importante occasion de mener une réflexion au niveau institutionnel sur l'expérience du FIDA dans l'incubation d'instances multipartites et la gestion d'initiatives de durée définie ayant un effet catalyseur. Les enseignements tirés de l'ITAA contribueront à éclairer la conception et la gouvernance des futures activités de collaboration.

D. Prochaines étapes

19. Parallèlement à la transition, le FIDA s'emploie, en étroite collaboration avec l'AGRA, la Gates Foundation et McKinsey & Company à assurer une succession harmonieuse et à maintenir la continuité de l'appui apporté au niveau des pays. Dans ce contexte, les principales mesures concrètes que doit prendre le FIDA d'ici la fin de 2025 sont les suivantes:
 - a) arrêter sous leur forme définitive les procédures de clôture financière liées à l'accord de don conclu avec la Gates Foundation et rembourser à la Gates Foundation la part des soldes restants lui revenant une fois les rapports finaux établis;
 - b) continuer de participer au groupe de travail sur la transition, composé de représentants des quatre partenaires, de façon notamment à aider le Comité de direction de l'ITAA à établir et à examiner les documents liés à la transition vers la nouvelle institution hôte;
 - c) continuer d'administrer le fonds fiduciaire géré par le FIDA afin de faciliter la réalisation des activités d'achèvement et de clôture;
 - d) mener des activités de communication conjointes afin d'informer les gouvernements nationaux, les partenaires de développement et les parties prenantes sur la transition vers la nouvelle phase de l'ITAA et sur le changement d'institution hôte;
 - e) déterminer les domaines d'action privilégiés dans lesquels le FIDA pourrait intervenir lors de la prochaine phase de l'ITAA.
20. Le Conseil d'administration sera tenu informé, par écrit, des faits nouveaux, en particulier de l'état d'avancement de la transition, de l'évolution de la situation financière et des principaux enseignements tirés de l'expérience du FIDA en tant qu'hôte opérationnel de l'ITAA.